

Fiche d'inscription 2022

Pour les cours de natation

TÉL. 02 41 78 03 68

• **Pour les cours de juin :**
Chalonnais uniquement

lundi 16 mai de 17 h à 18 h 30
(prévoir justificatif de domicile)

Cette année, la Ville
ne propose pas de cours
de perfectionnement
pendant le mois de juin.

• **Pour les cours de juillet et d'août :**

pour tous, mardi 17 mai de 17 h à 18 h 30, puis inscriptions directement
auprès de l'accueil de la piscine, aux horaires d'ouverture.

- > Bulletin à déposer à la piscine
- > Inscription sous réserve de places disponibles
- > Règlement : espèces, carte bancaire ou chèque à l'ordre du Trésor public
- > Pas d'inscription par téléphone ou par courriel

Nom du nageur :

Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Tél. fixe : Portable :

Numéro de téléphone obligatoire pour valider l'inscription.

Pour les mineurs, personne à contacter :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. fixe : Portable :

Niveau :

- Débutant
- Appréhension de l'eau
- Familiarisé avec l'eau
- Initié (nage une largeur minimum dans le petit bain)
- Perfectionnement (maîtrise au moins une nage en grand bain)

> **Pour les enfants :** les cours de 10 leçons de 30 minutes se déroulent
sur 2 semaines. Au dos du formulaire : cocher le niveau et indiquer
au moins 2 semaines de disponibilité ainsi que 2 créneaux horaires.

Les cours de natation

JUIN 2022

Enfants

nés entre 2010 et 2016

du 7 au 18 juin

du 20 juin au 2 juillet

Horaires (sous réserve de disponibilité) :

17 h 15 lun-mar-jeu-ven + 13 h mer-sam

17 h 45 lun-mar-jeu-ven + 13 h 30 mer-sam

18 h 15 lun-mar-jeu-ven + 14 h mer-sam

Affichage des groupes de juin : mercredi 25 mai
(panneau d'affichage extérieur)

JUILLET et AOÛT 2022

Enfants

nés entre 2008 et 2016

du 11 au 23 juillet

du 25 juillet au 6 août

du 8 au 20 août

du 22 au 31 août

Horaires :

13 h 13 h 30 14 h

Affichage des groupes de juillet : vendredi 1^{er} juillet
Affichage des groupes d'août : vendredi 22 juillet

Un nombre minimum d'inscrits est nécessaire pour ouvrir un cours. Un créneau alternatif vous sera proposé si votre cours ne peut pas être ouvert.

Le remboursement total ou partiel des leçons n'est possible qu'après présentation d'un certificat médical, ou si le service des sports n'a pas pu intégrer la demande dans un cours (retour obligatoire du ticket des leçons).